

**INFORMATION SUR LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION
DES ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELS
Année scolaire 2022-2023**

(Procédures susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire – COVID 19)

Pour réserver en ligne les temps d'accueil de loisirs de votre enfant : munissez-vous de l'**identifiant** transmis par la direction de la restauration et de l'éducation. Connectez-vous ensuite sur le site de la ville www.ville-houilles.fr puis accédez à votre Espace Citoyens.

PROCEDURE DE RESERVATION :

1. Dans l'onglet « *agir sur mes réservations* » : **sélectionnez l'activité** choisie.
2. Dans le calendrier, **cochez les journées** de présences souhaitées, **cochez la navette** si besoin.
3. **Cliquez** sur « *passer à l'étape 2* » et **validez** votre demande.
4. Procédez à la **vérification** de toutes vos réservations dans la rubrique « historique des demandes » ou dans l'agenda disponible sur la page dédiée à votre enfant.



En l'absence d'inscription, les enfants ne pourront pas être accueillis.
En l'absence de réservation, une tarification majorée sera appliquée.

Afin de faciliter le quotidien des familles et en l'absence de mesures spécifiques liées à la crise sanitaire, les délais de réservation et d'annulation sont assouplis.

ACTIVITES PERISCOLAIRES	Délais pour les réservations	Délais pour les annulations
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil périscolaire du matin, de 7h30 à 8h20 • Pause méridienne, de 11h45 à 13h35 • Accueil périscolaire du soir, de 16h30 à 18h • Étude surveillée, de 16h30 à 18h • Accueil complémentaire, de 18h à 19h • Ramassage scolaire pour l'école Détraves • Accueil de loisirs du mercredi, de 7h30 à 19h 	J - 15	J - 3
<p><u>Par exemple :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vos réservations pour toutes activités du 1^{er} septembre doivent être enregistrées au plus tard le 17 août. - Vos réservations pour toutes activités du 3^r octobre doivent être enregistrées au plus tard le 18 septembre. 		

VACANCES SCOLAIRES	Vous devrez effectuer vos réservations et vos annulations
<p>Période d'AUTOMNE <i>Du 24 octobre au 4 novembre 2022</i></p>	entre le 5 septembre et le 2 octobre 2022
<p>Période de NOËL <i>Du 19 décembre 2022 au 2 janvier 2023</i></p>	entre le 31 octobre et le 27 novembre 2022
<p>Période d'HIVER <i>Du 20 février au 3 mars 2023</i></p>	entre le 1 ^{er} et le 29 janvier 2023
<p>Période de PRINTEMPS <i>Du 24 avril au 5 mai 2023</i></p>	entre le 6 mars et le 2 avril 2023
<p>Période d'ETE : mois de JUILLET et AOUT <i>Du 10 juillet 2023 à la veille de la rentrée</i></p>	entre le 22 mai et le 18 juin 2023